

# BON A RETENIR

## (Travaux, agrandissement, construction)

### L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

#### - FISCALITE :

- Pour les terrains à bâtir : Déposer le **formulaire H1** auprès des impôts 90 JOURS APRES L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (= le bien immobilier peut être utilisé conformément à son utilisation)
- Pour les extensions / changements des destinations : Déposer le **formulaire IL** auprès des impôts 90 JOURS APRES L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (= le bien immobilier peut être utilisé conformément à son utilisation)

#### - URBANISME :

- Déposer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux auprès de la mairie, **lorsque les travaux sont totalement terminés**
- Demander l'attestation de non contestation de la conformité, 3-5 mois après.  
*(Documents à transmettre à l'étude pour la bonne tenue de votre dossier)*

### DOCUMENTS A CONSERVER

#### - LE DOSSIER DE CONSTRUCTION

- Dossier de demande du permis de construire / déclaration préalable (formulaire signé et tamponné par la mairie + plans + récépissé de dépôt)
- Arrêté de permis de construire ou de non opposition à déclaration préalable
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Attestation de non contestation de la conformité

#### - FACTURES / ASSURANCES

- Contrat d'assurance dommages-ouvrage + l'attestation d'acquit des primes

Ou

- Les factures des entreprises ayant participé aux travaux + les attestations de responsabilités décennales

#### - DIVERS

- Titre de propriété
- Plans (bornage, servitude, division, etc ...)

